

LAÏQUE & TOI(T)



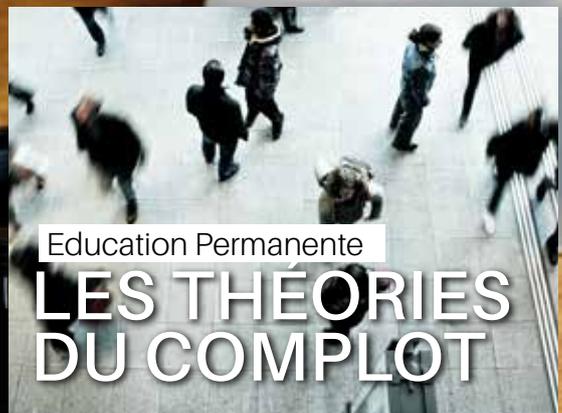
#07
mai 2021

Magazine de la Fédération des Maisons de la Laïcité



Communication

DU BON USAGE DES PHOTOS ET ILLUSTRATIONS



Education Permanente

LES THÉORIES DU COMPLIT

ÉDITO

Par Luc Pirson
Président



Au terme d'une période de consultation entamée fin 2020 au sein de nos instances, la candidature de notre fédération à rejoindre le Centre d'Etudes et de Défense de l'Ecole Publique (CEDEP) a été approuvée à l'unanimité par ses membres le 20 avril. La FdML fait donc partie des 14 associations qui se retrouvent une fois par mois et échangent régulièrement leurs vigilances et intérêts pour une véritable école pour tous, officielle, publique, laïque. Les chantiers ne manquent pas. L'actualité nous pousse aussi à réagir quand le SeGEC, le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, a des revendications financières abusives ou encore quand se (re)-discute en groupe de travail parlementaire (à huis clos) l'avenir d'un cours obligatoire, de deux heures minimum, bien encadré, neutre, rassembleur de tous les élèves : le cours de philosophie et citoyenneté... peut-être au détriment -dans la grille horaire normale- des cours pourtant facultatifs et erronément dits philosophiques (depuis le pacte scolaire de 1959).

Les objectifs du CEDEP ne sont certainement pas de raviver une énième guerre scolaire ; ils défendent l'idée d'une école, dégagée de toute ingérence religieuse, dans l'intérêt commun et dans un but réel d'enseignement égalitaire et émancipateur pour tous. Le CEDEP remet en question la marchandisation scolaire, son coût, sa discrimination, maintenus par l'existence de plusieurs réseaux dont des réseaux privés, « libres », tout autant subventionnés par les deniers publics, mais sans assurer le même service public que celui garanti par l' « Ecole Officielle ». Et si la laïcité est une utopie que l'on se doit de construire tous les jours, l'objectif d'un réseau scolaire unique en Belgique francophone peut en être pareil moteur de réflexions et surtout de changements. Partageons au sein de nos Maisons de la Laïcité ces débats, relayons-les, relayons les publications de notre page Facebook.

La vaccination avance. Espérons atteindre au plus vite cette immunité

collective suffisante pour reprendre nos activités et nos vies ordinaires, peut-être plus tout à fait comme avant. Un « monde d'après » émergera-t-il ? Le confinement n'aura pas empêché réflexions, débats, revendications ni même manifestations. Les activités au sein de nos Maisons de la Laïcité, certes encore réduites, ne se sont pas toutes stoppées. Si certaines ML ont pu avec succès s'aventurer dans l'ère numérique et organiser des réunions en visio-conférences, d'autres attendent impatiemment un retour propice aux activités « en présentiel », dans leurs locaux.

L'équipe de la FdML est bien évidemment toujours là pour tous vous aider et vous conseiller dans la réalisation de vos activités, malgré les difficultés du moment. La laïcité nous pousse tous et toujours à avancer !



SOMMAIRE

P3



Communication
FdML
Des activités sous
format virtuel

P4>8



Dossier
Le bon usage des
photos et des illus-
trations

P9>13



Dossier
Théories du com-
plot : une réflexion
et des outils pour en
parler

P14>15



Quand les deniers
publics financent
déjà largement l'en-
seignement libre...

DES ACTIVITÉS SOUS FORMAT VIRTUEL



Cela fait déjà un an que les activités, telles que nous les connaissons, sont à l'arrêt. Nous aurions vraiment souhaité vous annoncer une date de reprise, mais ce n'est malheureusement pas encore le cas. Pour autant, nous ne restons pas inactifs au sein de la FDML. Comme beaucoup d'ASBL et d'entreprises, nous en profitons pour occuper un terrain qui devient incontournable et qui offre de multiples possibilités : le monde du web. C'est une révolution qu'il ne faut pas rater et l'épidémie de Covid nous pousse à sortir de notre zone de confort et à prendre le train en marche.

Nous avons notamment mis en place, dès la fin 2020, une nouvelle chaîne Youtube où nous publions des « rencontres » sous format vidéo, avec des personnalités dont le discours nous touche, nous fait réfléchir, nous permet d'avancer. N'hésitez pas à consulter cette chaîne et à faire tourner ces vidéos – que nous relayons également sur notre page Facebook –, leurs sujets sont évidemment au cœur de l'actualité. Dans les Maisons de la Laïcité, via vos mails, vos questions, vos pages Facebook et vos publications, il nous revient que vous êtes nombreux à vous tourner, vous aussi, vers des solutions numériques pour continuer à faire vivre vos activités : conférences en ligne, groupes Facebook, vidéos, débats et tables de discussion via des outils Internet... Nous vous encourageons vivement dans cette démarche qui permet de garder le contact avec les

citoyens, de continuer à s'investir tout en attirant, pourquoi pas, un nouveau public. Comme vous avez pu le lire dans le précédent numéro du Laïque et Toit (disponible sur notre site), il existe plusieurs sites et programmes qui permettent d'organiser des événements en ligne : Zoom, Jitsi... ou encore Webex, Teams... La plupart sont très démocratiques, ergonomiques et simples d'utilisation.

Le numérique, à présent incontournable

Internet a fait évoluer les pratiques sociales et culturelles des citoyens. Le recours au numérique permet d'échanger des connaissances, d'explorer sa créativité ou encore d'avoir des débats d'opinions. Mais dans ce grand bain de la surinformation et de la désinformation, l'internaute peut être perdu, confronté à de mauvaises sources et même à des dangers potentiels. C'est pour cela que le mouvement laïque et l'éducation permanente se doivent d'être là, non seulement via l'éducation aux médias, mais aussi sur le terrain du « virtuel ». Comment ? En entretenant la convivialité via les Réseaux Sociaux, en y partageant des outils et des clefs pour mieux comprendre l'actualité, en créant des espaces sereins d'échanges et de paroles, comme des groupes, des débats via des plateformes... Il y a une vraie démarche d'appropriation des nouvelles technologies et des nouveaux médias à avoir au sein de la Laïcité et de nos Maisons.

Privilégier les vidéo-conférences privées

Un point d'attention cependant – et qui est notamment l'objet d'un dossier dans cette revue – est le droit et l'utilisation de l'image des personnes filmées. Des conférenciers refuseront d'être enregistrés, de voir une rediffusion « tout public » de leur conférence... A reproduire comme on le peut la vie d'une Maison de la Laïcité via ces nouveaux modes de communication sur Internet et à garder une cohérence à travers le réseau des Maisons de la Laïcité, nous vous recommandons donc de privilégier des vidéo-conférences privées, c'est-à-dire des réunions en vidéo-conférences où vous gardez le contrôle sur les personnes qui participent (tout comme en temps normal quand vous voyez qui ouvre la porte de votre ML), sur invitations et réservations (vous connaîtrez ainsi à l'avance les adresses mail des participants à accepter dans la réunion). C'est aussi la meilleure manière de reproduire l'interactivité et les échanges qui se passent habituellement dans une ML, pendant une conférence et le débat qui suit. C'est le moyen préconisé pour assurer notre mission en Education Permanente. Des retransmissions éventuelles de vidéos sur internet (en direct ou en différé) sont plutôt à réserver au niveau de la FDML. Cela nécessite d'autres moyens techniques et, comme dit plus haut, cela implique d'autres considérations à prendre en compte. Il ne s'agit pas non plus de se concurrencer les uns des autres à diffuser sur le net sa conférence... alors que la même conférence figurera au programme d'une autre ML.

N'hésitez pas à nous contacter si vous aviez besoin d'aide pour le démarrage ou support d'une activité en ligne, nous restons proches de vous malgré la situation actuelle compliquée.

L'équipe de la FDML



Notre page Facebook :
<https://www.facebook.com/fdml.be>

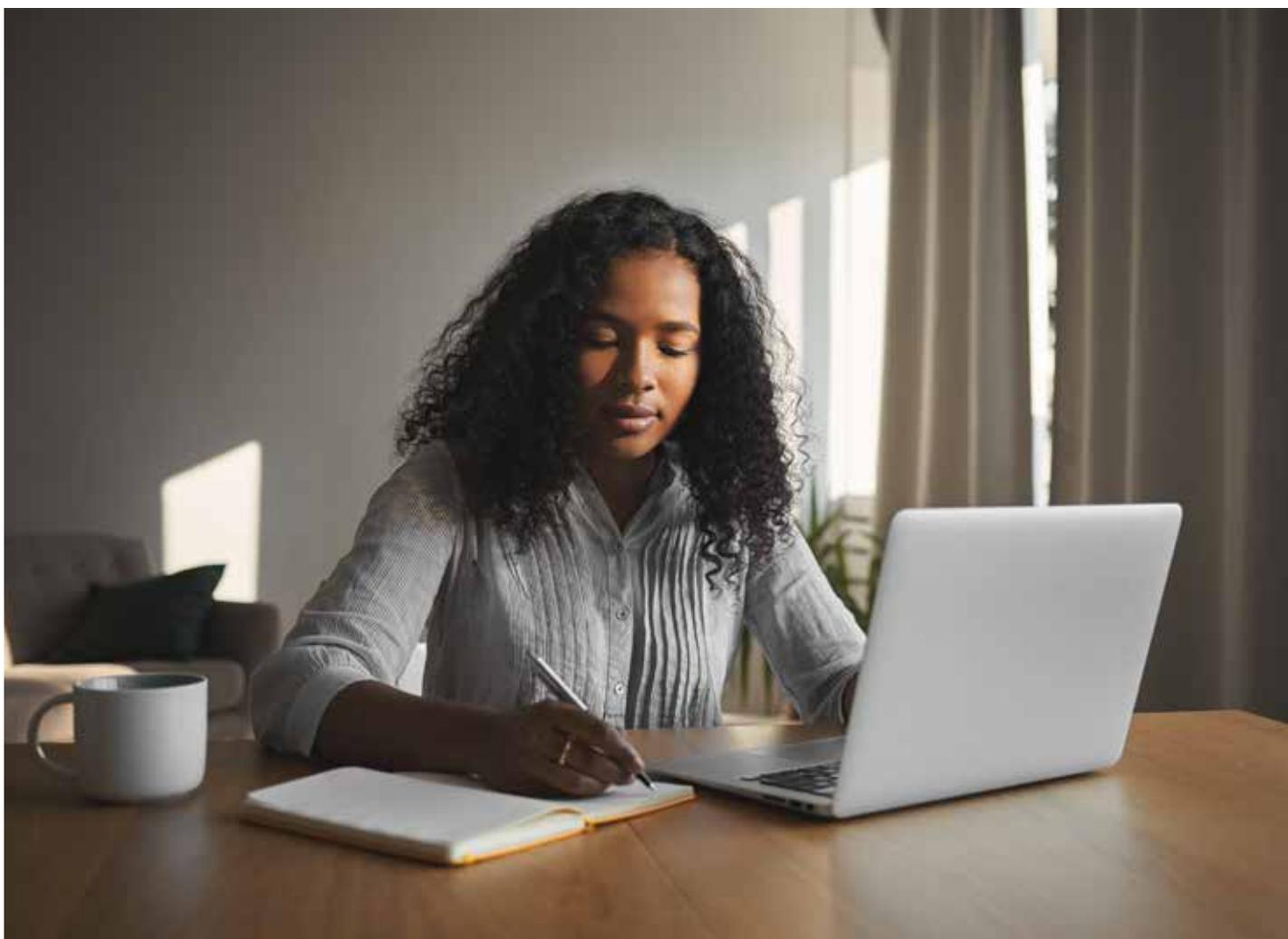


Notre chaîne YouTube :
Fédération des Maisons de la Laïcité

LE BON USAGE DES PHOTOS ET DES ILLUSTRATIONS

Par Adrienne Demaret

Responsable Education
Permanente (FdML)



Les avancées technologiques de ces dernières années nous ont apporté de nombreux outils pour améliorer la communication de nos activités et ainsi toucher un public plus large. Site Internet, page Facebook, newsletter, affiches attrayantes, périodiques en quadrichromie... ne sont que quelques exemples des nouveaux moyens pour faire connaître les Maisons de la Laïcité. Mais avec ces innovations sont apparues de nouvelles contraintes pas toujours simples à intégrer : droits à l'image, crédit photo, droits voisins, musiques libres de droits... et bien sûr, les amendes qui vont

avec lorsque vous ne respectez pas la législation. Que pouvez-vous faire, ne pas faire, quelles sont les solutions pour une communication sans risque : dans ce dossier, nous allons faire le tour des usages auxquels vous devez être attentifs.

Le danger des photos trouvées sur Internet :

Internet est un immense vivier d'illustrations qui se téléchargent en un clic et cette facilité d'accès fait que des milliers de photos sont reproduites illégalement tous les jours. Or, Ce n'est pas parce qu'une photo est en libre accès sur Internet que vous avez le droit de vous l'approprier et

de l'utiliser comme bon vous semble. Lorsque vous utilisez une photo dont vous n'êtes pas le réalisateur, vous êtes immédiatement confronté à une législation : celle relative aux droits d'auteur. Si une autorisation a été donnée par le photographe pour le site Internet d'origine, cela ne vaut pas pour d'autres sites. Reproduire une photo sans en connaître l'origine, cela peut vous coûter cher.

Quels sont les risques ?

La majorité des photos qui se balade sur le net est en effet protégée par des droits de propriété intellectuelle qui correspondent aux droits qu'un auteur détient sur sa photographie.

Et cela vaut aussi pour les photos qui ne proviennent pas d'Internet, toute photo étant considérée comme « l'expression de l'effort intellectuel de son créateur ». Il est fort probable que si vous utilisez une photo « trouvée » via des moteurs de recherche ou des réseaux sociaux, vous commettez une infraction. Et cela peut donner lieu à de mauvaises surprises, comme certaines Maisons de la Laïcité en ont déjà fait la malheureuse expérience.

En Europe et en Belgique, il existe à présent des entreprises spécialisées dans la traque des photos réutilisées sans autorisation. Elles offrent aux artistes et photographes de gérer les droits de leurs créations et, grâce à des logiciels spécialisés, elles parcourent sans arrêt les milliers de pages web pour repérer les sites qui utilisent, sans droits, les images. Quand elles soupçonnent une réappropriation illégale, elles mettent le responsable du site en demeure de prouver qu'il s'est acquitté de la licence. Si ce n'est pas le cas, les droits doivent être payés rétroactivement, majorés d'une amende de plusieurs centaines d'euros. La note est généralement bien plus salée que si la licence avait été acquise au préalable. Si l'amende n'est pas versée, les sanctions peuvent conduire à un procès.

En revanche, vous avez la possibilité de partager un lien qui renvoie l'internaute vers la publication d'origine car cette pratique n'est pas considérée comme une « mise à disposition d'un public nouveau ». De votre côté, si vous découvrez qu'un autre site a récupéré les photos de votre page personnelle, vous ne devez pas hésiter à demander à ce qu'elles soient retirées, voire à négocier une compensation financière.

Photos, images, pictogrammes... toutes les illustrations sont soumises à la même réflexion.

Que faire pour éviter les mauvaises surprises ?

Nous avons sélectionné pour vous plusieurs solutions et outils pour continuer à alimenter vos publications, vos sites Internet et vos réseaux sociaux et réaliser vos propres affiches sans risquer d'amendes ou de mauvaises surprises.

Ne pas faire n'importe quoi avec les photos du net

Si une photo repérée sur Internet vous paraît tellement juste et pertinente que vous désirez vraiment l'utiliser, il vous faut trouver son auteur et le contacter. C'est parfois simple mais souvent un vrai travail de fourmi. Si l'auteur est facilement identifiable et qu'il est possible de le contacter, n'hésitez pas à lui expliquer que l'usage ne sera nullement commercial et soyez précis sur ce que vous souhaitez faire de son illustration : site Internet, tirages papier, exposition... et pendant combien de temps ou sur combien de tirage sa photo sera exploitée. Faites cela par écrit, pour garder des traces, et voyez avec l'artiste s'il désire une compensation financière, dans les limites du raisonnable. Vous devrez certainement créditer l'auteur lors de l'utilisation.

Vous pouvez aussi utiliser au maximum les fonctionnalités de Google Images. En effet, des filtres vous permettent de trier les photos pour n'afficher que les photos dont l'utilisation à des fins commerciales est autorisée. Lorsque votre recherche de photos a été effectuée, cliquez sur la fonction « Outils » qui se trouve en dessous du champ de recherche. Dans ce menu, allez sur l'onglet « Droit d'usage » et sélectionnez « licences creatives commons ». Cette option est intéressante, mais soyez conscients que les indications données par le moteur de recherche ne sont pas garanties à 100%.

Utiliser les créative Commons et les images du domaine public

Les images dites « du domaine public » sont les visuels qui vous poseront le moins de soucis puisqu'ils ne sont pas soumis aux droits d'auteur, ou que celui-ci a expiré. Vous trouverez des images de ce type sur des sites comme Wikimedia Commons ou Flickr Commons. C'est aussi via ces banques d'image que vous obtiendrez des visuels dit « **Créative Commons** » : l'objectif de ces licences est de « *faciliter la diffusion et le partage des œuvres* ». Par ce biais, des photographes choisissent de diffuser gratuitement leurs réalisations, tout en balisant les usages autorisés. Par exemple, certains décident d'autoriser un usage commercial, d'autres non,

ou d'accepter que les images soient retouchées ou pas. Il faut donc lire attentivement les modalités liées à chaque image afin de respecter ses paramètres d'utilisation. Si les termes de la licence sont respectés, l'utilisation d'une image « Creative Commons » ne présentera aucun risque. Il existe 6 types de licences Creative Commons, en fonction des désirs de l'auteur, à vous de bien les respecter :

- Attribution
- Attribution / Pas de Modification
- Attribution / Pas d'Utilisation Commerciale / Pas de Modification
- Attribution / Pas d'Utilisation Commerciale
- Attribution / Pas d'Utilisation Commerciale / Partage dans les mêmes conditions.

REPRODUCTION D'ARTICLES OU DE PAGE DE LIVRE

Il n'est pas autorisé de reproduire des articles de presse sur les réseaux sociaux ou dans vos trimestriels sans en demander l'autorisation au premier éditeur et citer, en note, la date et le lieu de la première parution. Il n'est pas autorisé non plus de publier une photo d'un article. Vous pouvez, par contre, reproduire des citations courtes mais sans oublier de l'accompagner de son auteur et des informations sur le média dont elle est extraite. Partager le lien vers un article disponible en ligne ne pose par contre aucun problème.

La solution légale d'utilisation de photos sur internet ? Les images libres de droits

Si vous vous voulez utiliser une image de qualité sans avoir de doutes sur sa provenance ou l'utilisation que vous pouvez en faire, la solution est de passer par des sites spécialisés. Il existe de nombreuses banques d'images libres de droits sur Internet. Attention, il ne faut pas confondre photos libres de droits, gratuites et de droits gérés. Pas de panique, nous allons vous éclairer.

Certains sites (voir notre sélection ci-contre) proposent des images, illustrations ou encore pictogrammes gratuits. Pratiques, ces sites offrent néanmoins un choix restreint d'images (vous tomberez souvent sur les mêmes) et le risque est plus grand de voir la photo choisie utilisée encore et encore sur de nombreux sites Internet.

D'autres plateformes proposent un large choix de photos « libres de droits ». C'est-à-dire que les auteurs renoncent à leurs droits sur leurs productions, ce qui les rend publiques et utilisables par tous. Cela signifie qu'en payant une fois, vous acquérez la possibilité d'utiliser librement l'illustration aussi longtemps que vous le souhaitez et sur tous types de supports. Cette image peut donc être associée à vos événements et à l'image de votre maison sans risque de pénalité. Attention, certaines photos sont dites en « droits gérés », pour celles-là vous devrez payer à chaque usage de la photo (nous vous déconseillons donc ce type de licence). Lorsque, sur une banque d'images, vous trouvez une photo qui vous intéresse, vérifiez ces quelques renseignements :

- Le tarif (certaines photos peuvent atteindre plusieurs centaines d'euros, il vaut mieux se concentrer sur les photos qui ne coûtent qu'une dizaine d'euros)
- L'usage éditorial : avez-vous le droit d'utiliser la photo à des fins commerciales
- Les crédits : faut-il créditer l'auteur de la photo à chaque reproduction

OÙ TROUVER DES IMAGES LIBRES DE DROITS ?

Il existe de nombreuses banques d'images sur Internet. Ce sont des plateformes sur lesquelles des photographes ont sélectionné des photos pour les mettre à disposition gratuitement ou moyennant un tarif accessible. Ces plateformes disposent de très nombreuses photos, que vous pouvez sélectionner avec une simple recherche par mot-clé. Ces photos sont de très bonne qualité et les sites de banque d'images possèdent des outils de recherche très efficaces. Nous avons sélectionné pour vous des sites gratuits et payants :

SITES D'IMAGES LIBRES DE DROITS - GRATUITS

www.freepik.com - freepik.com propose une grande collection de photos en haute résolution, des illustrations vectorielles ainsi que des pictogrammes. Les photos sont souvent aseptisées et plutôt stéréotypées mais nous y retrouvons malgré tout des clichés et illustrations qui colleront à nos valeurs. Dans sa version gratuite, freepik.com exige de créditer l'auteur de l'image. Il est possible de télécharger des images sans inscription, cependant, le volume d'image téléchargeable par jour est assez limité. L'inscription au site permet l'acquisition d'un plus gros volume d'images par jour.

www.unsplash.com - unsplash.com diffuse des photos en très haute résolution. Celles-ci sont bien moins stéréotypées que freepik, il offre bien plus de diversité dans les propos que véhicule l'image et artistiquement plus qualitatif. Néanmoins, la banque est moins fournie que freepik.com. Il est indispensable de créditer l'auteur

de la photo. Une inscription au site vous donnera plus de possibilités de téléchargement par jour.

www.rawpixel.com - rawpixel.com dans sa version gratuite rassemble une petite quantité d'images et d'illustrations gratuites et libres de droits. Souvent très qualitatives, les photos sont assez proches de nos valeurs. Il est nécessaire de créditer « rawpixel.com » lors de l'utilisation des images. Comme ses prédécesseurs, une inscription permet le téléchargement d'une plus grande quantité d'images.

ASTUCE : lors de vos recherches sur les banques d'images gratuites, pensez à bien cocher l'option « free » (gratuit) dans le panneau des filtres.

SITES D'IMAGES LIBRES DE DROITS - PAYANTS

www.freepik.com - freepik.com dans sa version payante donne accès à un plus grand panel d'images (de plusieurs milliers en version gratuite à 8 millions d'images en version payante). Il n'est pas nécessaire de créditer l'auteur des images, le téléchargement est illimité.

Il faut compter 90 euros par an pour la licence payante. Sachez néanmoins que des offres promotionnelles sont régulièrement disponibles, faisant ainsi réduire le coût.

www.stock.adobe.com - la formule proposée par Adobe vous permet de recevoir 10 images par mois en échange d'un paiement mensuel de 30€ HTVA. Cela vous donne accès à l'ensemble de l'immense catalogue d'images. Il est assez aisé d'y trouver des images en lien avec nos valeurs. Il n'est pas nécessaire de créditer l'auteur.



ou citer le site d'où provient la photo.

- Le droit de modification : avez-vous le droit d'adapter l'image, de la retoucher, de la rogner avant utilisation.

Il faut noter que les images qui proviennent de ces sites sont, la plupart du temps, des images d'illustrations créées expressément par des professionnels. Des mannequins posent dans des situations données, dans des décors aseptisés. Très belles dans la réalisation, et très qualitatives sur le plan esthétique, ces photos perdent parfois en spontanéité et en naturel. Les photos d'actualités, prises sur le vif, que vous trouverez sur ces sites sont généralement plus chères mais plus puissantes en terme de contenu.

Réaliser vos propres photos

Pas envie de payer pour utiliser des images, ou envie d'illustrer votre site avec des visuels moins impersonnels ? La solution consiste à investir dans un bon appareil photo et à produire vos propres photos, notamment pendant les activités de votre Maison. Mais une fois encore, il faut être vigilant : la présence de personnes sur les clichés entraîne une autre réflexion, celle du droit à l'image.

Que ce soit pour garder des traces en vue du rapport d'activités, pour illustrer le site Internet de la Maison de la Laïcité ou simplement pour garder des souvenirs, de nombreuses photos sont prises lors des activités. Or, toute personne présente sur ces

photos peut faire valoir son droit à l'image. C'est-à-dire qu'elle peut vous interdire de publier une photo où elle est facilement reconnaissable. Il en va de même pour les vidéos tournées lors de l'activité et publiée par la suite. Pour prévenir ce problème, vous pouvez faire signer aux participants de l'activité une demande d'autorisation d'utilisation des photos/films, dans le cadre précis de la promotion de la ML et sur des supports spécifique (site Internet, réseaux sociaux, bulletin de la ML...) Evidemment, faire remplir et signer ces autorisations peut être long et fastidieux. Un autre procédé consiste à intégrer dans le règlement général de votre ML que la participation aux activités implique l'accord implicite d'autorisation d'utilisation de son image, et que le contraire doit être spécifié par écrit aux responsables. Lorsque le sujet est un mineur, ce sont les parents qui peuvent octroyer l'autorisation sur le droit à l'image.

N'oubliez pas de créditer la personne (photographe, graphiste ou vidéaste) qui les aura réalisées pour votre compte, ou de spécifier que ces photos appartiennent à la Maison de la laïcité, surtout pour les diffusions sur Internet (site et réseau social). Le risque est faible qu'une personne demande à supprimer une photo où elle est facilement identifiable, mais il existe. La plupart du temps, supprimer la photo incriminée du site ou de la page Facebook suffit à résoudre le différend. Notez tout de même que pour que le droit à l'image s'applique, la personne doit être soit reconnaissable, soit le personnage



POUR VOS RÉSEAUX SOCIAUX, UTILISEZ UN OUTIL COMME CANVA

Si vous avez envie de créer du contenu attrayant pour communiquer sur les Réseaux Sociaux ou de créer vos propres affiches et invitations, nous vous proposons un outil simple d'utilisation et avec de nombreuses fonctionnalités gratuites : CANVA. Cette plate-forme en ligne (www.canva.com) permet aux internautes de créer des graphiques, des présentations, des affiches, des documents et d'autres contenus visuels. Par exemple, si vous souhaitez créer une photo « de couverture » pour votre page Facebook, vous pourrez choisir cette option et CANVA vous proposera directement un modèle aux bonnes dimensions. Vous pourrez ensuite ajouter vos photos, vos logos ou utiliser les photos gratuites que proposent le site. Certaines photos sont payantes mais à des tarifs extrêmement raisonnables. Si vous n'avez pas l'âme d'un créatif, le site vous offre tout un catalogue de modèle prêt-à-l'emploi où vous n'avez qu'à remplacer images et couleurs. Le site est ergonomique et permet des réalisations modernes et dans l'air du temps. Certaines fonctionnalités supplémentaires nécessitent un abonnement payant, mais il y a déjà énormément de choses à découvrir avec la version gratuite.



central de la photo. Une photo de groupe ou de foule sera moins sujette à contestation.

L'argument du « droit à l'information » est souvent utilisé comme une des seules exceptions au droit à l'image. Cela permet en effet de publier des images de personnes impliquées dans des événements publics, mais ce droit est exclusivement réservé aux organes de presse. Quant aux personnes connues, ce n'est parce qu'elles font l'actualité que vous avez le droit d'utiliser leurs photos ou leurs visages sans leur consentement.

Utiliser les services de la FdML

Comme vous l'avez à présent compris, la gestion des droits d'auteurs et des droits à l'image est un casse-tête que l'apparition d'Internet n'a pas rendu plus facile. Une solution simple et pratique est de faire appel à la Fédération des Maisons de la Laïcité, que ce soit pour créer votre site Internet ou pour réaliser vos affiches et invitations. En effet, toutes nos réalisations sont faites avec des images libres de droits, aucun risque pour vous de supporter une amende inattendue. De plus, les frais liés aux images sont pris en charge par la FDML. A condition de faire votre demande dans un délai raisonnable, Bertrand, notre graphiste, vous proposera des lay-out pour vos affiches et vos invitations. Avec Michaël, l'informaticien, ils conçoivent des sites Internet selon vos besoins et vos demandes. Ces sites sont hébergés via la FDML et vous permettent d'encoder vos activités qui apparaissent alors à la fois sur l'agenda de votre site et sur le nôtre. C'est aussi un gain de temps pour vous puisqu'au moment de remplir les grilles d'éducation permanente, les activités sont déjà enregistrées sur notre site. Si vous désirez un site Internet clair, ergonomique et agréablement illustré sans risque d'amende, prenez contact avec informatique@fdml.be.

Diffusion publique de musique : n'oubliez pas la Sabam et les droits voisins !

La Société belge des auteurs,

compositeurs et éditeurs (ou Société d'Auteurs Belge - Belgische Auteurs Maatschappij, SABAM) est une des sociétés belges de gestion des droits d'auteur pluridisciplinaire et privée. Elle a pour objet la perception, la répartition, l'administration et la gestion (dans le sens le plus large du terme) de tous les droits d'auteur de ses membres.

S'il ne faut pas payer pour pouvoir diffuser de la musique lors d'un événement dans le cercle familial, la diffusion de musique est par contre soumise à paiement de droits lors d'événements publics. On retrouve, dans cette catégorie, les manifestations récréatives, culturelles ou festives ouvertes à un large public ou payantes. Cela concerne donc directement les activités des Maisons de la Laïcité. En rétribuant la Sabam, vous contribuez aux droits pour les auteurs, pour les artistes-interprètes ainsi que pour les producteurs. En amont de l'organisation de votre événement, il faut donc prévenir la Sabam de la tenue de celui-ci via un formulaire que vous pouvez trouver en ligne. Vous devrez renseigner la capacité d'accueil de votre salle, combien de personnes sont attendues,

Les règles sont relativement similaires **pour l'utilisation de musique sur Internet**. Si vous réalisez, ou faites réaliser, une vidéo pour présenter votre Maison de la Laïcité ou pour faire le compte-rendu d'un événement, n'oubliez pas que les musiques qui accompagnent la vidéo sont, elles aussi, soumises aux droits d'auteur. Comme pour les illustrations, vous trouverez sur Internet des musiques libres de droits, gratuites ou en « Créative Commons ». Vous trouverez un bel échantillon de musiques libres d'utilisation sur Youtube, musiques pour lesquelles vous n'aurez qu'à indiquer la provenance lors de la publication de votre vidéo.

le prix d'entrée, les recettes prévues... Les tarifs tiennent compte de chaque type d'événement et sont déterminés en fonction de ces différents critères. Le fait que la musique soit émise via la radio, la télévision, un CD personnel ou Internet ne joue aucun rôle. La

redevance n'est pas due dans un seul cas : lorsque l'auteur de la musique diffusée est décédé depuis 70 ans, à moins qu'il ne s'agisse d'un nouvel arrangement.



Moins connus que le droit d'auteur, les droits voisins sont des droits voisins du droit d'auteur. Ils concernent l'enregistrement d'une œuvre et rétribuent donc les producteurs et les organismes de diffusion en plus des artistes-interprètes. En Belgique, les deux sociétés qui gèrent ces droits sont la Simim pour les producteurs et PlayRight pour les artistes-interprètes. Les droits voisins sont collectés au nom de ces deux sociétés par la rémunération équitable.

Depuis 2019, vous pouvez vous acquitter à la fois des droits d'auteur et de la rémunération équitable via la plateforme unique Unisono : <https://www.unisono.be/fr>.

Heureux qui communique

La communication est une part essentielle dans la gestion de vos Maisons de la Laïcité. Mais, comme vous l'avez compris à travers ce dossier, cette activité nécessite de prendre en compte de nombreux aspects légaux. Surtout en cette période, où le lien avec les citoyens se fait en grande partie via les réseaux sociaux, il est primordial d'être serein quant aux publications faites au nom de votre Maison de la Laïcité. C'est pourquoi nous avons réuni pour vous ces informations, nous espérons qu'elles vous seront utiles.

Bon à savoir : quand vous diffusez un ciné-débat via le catalogue de la FDML, nous prenons en charges les frais de Sabam et de Droits Voisins !

THÉORIES DU COMLOT : UNE RÉFLEXION ET DES OUTILS POUR EN PARLER

Par Adrienne Demaret

Responsable Education
Permanente (FdML)



LES THÉORIES DU COMLOT ONT SIX CARACTÉRISTIQUES COMMUNES¹

1. Elles font référence à une prétendue machination secrète
2. Elles mentionnent un groupe de conspirateurs
3. Elles invoquent des «éléments de preuve» qui semblent soutenir la thèse du complot
4. Elles soutiennent faussement que rien n'arrive par accident, qu'il n'y a pas de coïncidences, que rien n'est ce qu'il paraît être et que tout est lié
5. Elles présentent le monde comme divisé entre le bien et le mal
6. Elles érigent des personnes ou des groupes de personnes en boucs émissaires

¹ https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/coronavirus-response/fighting-disinformation/identifying-conspiracy-theories_fr

Les théories du complot ne sont pas neuves, et si elles ont longtemps été considérées comme le fait d'une poignée d'illuminés, les événements auxquels nous avons été confrontés ces derniers temps nous ont prouvé qu'il est plus facile qu'on ne le pense d'y adhérer. Lorsque nous pourrons, dans nos Maisons de la Laïcité, reprendre des activités en éducation permanente, il sera important d'aborder ce sujet avec nos publics, de leurs montrer comment déconstruire les discours complotistes. Nous avons choisi de répertorier dans cet article des outils et des supports qui vous aideront dans cette démarche. Vous pouvez d'ores et déjà en utiliser certains via vos réseaux sociaux si vous le désirez.

C'est quoi, une théorie du complot ?

Selon le dictionnaire Robert, un complot est un « *projet concerté secrètement afin de nuire à quelqu'un ou à une institution* ». Un groupe de personne s'entend dans l'ombre pour fomenter des événements qui vont nuire à un autre groupe de personnes, ou mettre en place les moyens de le manipuler. Mais comme ces complots, si bien cachés, ne sont pas aisés à prouver, on utilise l'expression « théorie du complot ». On peut décrire cela comme le fait de connecter et de donner du sens à des événements qui n'ont apparemment aucun rapport entre eux afin de mettre au jour une machination secrète menée par des conspirateurs généralement puissants.

Quand une théorie du complot naît, cela commence par l'expression d'un soupçon : « à qui profite l'événement ou la situation ? ». C'est généralement suffisant pour désigner les conspirateurs. Les « éléments » qui étayent leur théorie ne peuvent pas être prouvés, mais c'est normal puisque « tout est caché ». Les complotistes se basent sur la systématisation du doute : ils n'affirment rien, mais remettent en cause tous les faits, suggérant que les autorités mentent ou cachent quelque chose. En effet, s'il est facile de démontrer que quelque chose existe, il est plus

difficile de démontrer que quelque chose n'existe pas. Ils s'appuient ensuite sur l'utilisation d'arguments ultra-techniques et qui proviennent du domaine scientifique : même s'ils sont faux, ils sont très difficiles à réfuter pour un non-spécialiste. Pour finir, les théoriciens du complot estiment que rien ne doit rester sans raison. S'il n'y a aucune explication visible ou compréhensible, ce n'est pas pour ça qu'elle n'existe pas, c'est tout simplement qu'on nous la cache. Une « peur du vide » qui est un nid propice à la naissance de toutes les spéculations, même les plus folles. Une fois la graine du complot plantée, la théorie se développe rapidement. Toute personne qui se risque à la réfuter est simplement présentée comme faisant partie du complot.

Pourquoi y adhère-t-on ?

Nous nous sentons en insécurité devant les choses que nous ne pouvons comprendre ou qui n'ont aucune explication logique. Les théories du complot se présentent souvent comme un éclaircissement rationnel d'événements ou de situations difficiles à comprendre. Cela nous procure une sensation erronée de maîtrise, l'impression d'avoir le contrôle. Dans une situation comme la pandémie, qui nous dépasse tous et nous bouleverse, il est rassurant de se tourner vers des discours qui proposent une explication logique et désignent des coupables. Dans l'incertitude, nous cherchons la clarté. La peur de la maladie et de la mort nous poussent à écouter parfois aveuglément les personnes qui assurent avoir trouvé un remède, détenir la vérité ou connaître les coupables. Toute personne qui remet en cause la parole de ce sauveur providentiel est alors considérée comme une menace et nous nous fermons aux discours contradictoires, qui sont par essence même la clef d'un débat équilibré.

Pourtant, lorsque l'on finit par s'intéresser à ces théories, c'est qu'au départ nous sommes dans une démarche plutôt positive : le doute, le questionnement, l'envie de comprendre les choses et de faire fonctionner son esprit critique. Mais, et c'est le cas avec le Coronavirus, lorsque l'actualité est de plus en plus complexe et difficile

à analyser, certains questionnements peuvent conduire à découvrir des raisonnements malheureux tout en se méfiant des médias traditionnels. Et les tentatives de désinformation, surtout sur les réseaux sociaux, compliquent encore la tâche. De nombreux internautes privilégient Youtube comme source d'information, et on y trouve des vidéos conspirationnistes par milliers.

EPIDÉMIE ET THÉORIE DU COMLOT SONT QUASIMENT INSÉPARABLES

Par le passé, nous avons pu lire qu'Ebola était une maladie créée par des blancs pour tuer des personnes noires, le Sida inventé par les Etats-Unis pour éradiquer les homos... Dans leur livre « Le complotisme, décrypter et agir » de Didier Desormeaux et Jérôme Grondeux, les auteurs décrivent les pandémies comme la « rolls » des théories du complot. En effet, elles réunissent les « 4 P » :

- Le **Pouvoir** (Les USA, les Chinois, les laboratoires pharmaceutiques...)
- La **Planète** : les virus touchent de nombreux pays, ici c'est pratiquement la terre entière qui est concernée
- Le **Physique** : cela attaque directement notre santé
- La **Panique** : le virus est difficile à endiguer

Nous y sommes confrontés à des discours et des documentaires extrêmement bien construits. Fini, les vidéos d'illuminés avec de l'aluminium sur la tête qui assuraient protéger leurs pensées des antennes GSM. Les théories les plus fumeuses nous parviennent via des vidéos et des articles qui empruntent tous les codes des reportages journalistiques, et nous faisons face à des intervenants ayant une légitimité publique et qui nous ressemblent. C'est cette fausse image de respectabilité qui induit de nombreuses personnes en erreur. Concernant la pandémie actuelle, pointons du doigt les plus médiatisés : « Hold-Up », de Pierre Barnerias et, en Belgique, « Ceci n'est pas un complot » de Bernard Crutzen.

Complot : de la fantaisie au danger

Les théories du complot concernent de nombreux sujets, des plus fantaisistes aux plus sérieux. L'homme n'a jamais marché sur la lune, la terre est plate, Michaël Jackson n'est pas mort, l'humanité est manipulée par des reptiliens qui prennent visage humain, les USA sont responsables des attentats du 11 septembre... Cela pourrait faire sourire si certaines de ces théories ne recouvraient pas des enjeux bien plus grands tels la propagande, le racisme, le négationnisme, le changement climatique ou encore le radicalisme. Depuis l'apparition du Coronavirus, nous ne sommes pas épargnés par les discours complotistes plus dangereux les uns que les autres : le port du masque est inutile, les vaccins vont servir à nous inoculer des puces de traçabilité...



Dans l'actualité qui nous intéresse, les dangers sont immédiatement identifiables : répandre la méfiance à l'égard des informations scientifiques et médicales peut avoir de graves conséquences. Ne pas respecter les règles sanitaires sous prétexte qu'elles sont inutiles ou que le virus n'existe pas peut conduire à sa propagation. Ou lorsqu'une personnalité publique déclare avoir trouvé un remède et que des personnes se retrouvent alors à ingérer de l'eau de javel. Mais au-delà de la mise en danger de sa santé et de celle d'autrui, les thèses conspirationnistes font de nombreux dégâts. La menace, qu'elle soit réelle ou imaginaire, provient toujours d'un ennemi désigné, ce qui alimente les discriminations, les violences et les discours extrémistes, allant jusqu'à justifier des crimes de haines. Souvent, ce sont des minorités qui sont désignées comme les conspirationnistes ou



les coupables, et qui sont victimes de cette désinformation. Dans le contexte du coronavirus, des catégories spécifiques de personnes ont fréquemment été accusées d'avoir propagé le virus en Europe : les personnes supposément d'origine asiatique, les juifs, des musulmans, des Roms... et les personnes qui se décrivent comme LGBTI+. Et lorsque les responsables désignés sont les autorités étatiques, cela peut conduire à une méfiance vis-à-vis des institutions publiques, et dans des cas extrêmes à la radicalisation.

Le coup d'accélérateur du coronavirus : infodémie

Si l'épidémie de Coronavirus a poussé certains vers le complotisme et les théories conspirationnistes, elle a eu aussi l'intérêt de mettre en lumière cet aspect du problème plus global que sont les fake news sur Internet. Les deux sont étroitement liés puisque toute information, même fantaisiste ou invérifiable, qui vient corroborer la thèse est bonne à prendre. Et des Fake News, ce n'est pas ce qui manque durant cette pandémie. Les fausses informations se sont développées à un tel point que l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) a utilisé le néologisme « d'infodémie » pour qualifier toutes les affirmations trompeuses qui ont été soutenues depuis le début de l'année 2020. Ces innombrables informations non vérifiées et non vérifiables se sont très vite cristallisées autour des théories du complot sur le coronavirus. L'OMS

d'ailleurs mis au point 7 étapes pour analyser une information et décider si elle était digne de confiance, les voici¹ :

1. Évaluez la source
2. Ne vous contentez pas des gros titres
3. Identifiez l'auteur
4. Vérifiez la date
5. Examinez les éléments présentés pour étayer l'information
6. Réfléchissez à vos préjugés
7. Consultez les vérificateurs d'informations (fact-checker)

N'hésitez pas à consulter l'OMS pour en savoir plus sur ces 7 étapes, cette page très bien expliquée mérite d'être partagée sur les Réseaux Sociaux et à un large public.

Que faire quand on discute avec un complotiste ?

Prendre une fake news pour argent comptant, cela nous est tous arrivé au moins une fois. Mais lorsque l'on parle d'un véritable théoricien du complot, on parle d'une personne qui croit profondément en ses convictions, au point parfois d'être obsédé par ses idées. Tout argument contestant sa vision du monde peut être considéré comme une preuve que vous participez au complot et renforcer ses certitudes. Or, lorsqu'un individu se laisse tenter par les récits complotistes, le comportement de son

¹ <https://www.who.int/fr/news-room/spotlight/let-s-flatten-the-infodemic-curve>

entourage joue un rôle essentiel. Par exemple, si vous vous contentez de répéter à cette personne qu'il est idiot et paranoïaque, ça va le pousser à chercher des gens qui pensent comme lui afin de ne pas se sentir exclu. Ne tournez pas la personne en ridicule, il faut manier l'étiquette de complotiste avec beaucoup de précaution. Essayez de rester un maximum dans la bienveillance, suscitez le débat par des questions ouvertes et détaillées sur la thèse qu'il défend. Amenez des arguments sur les faits et la logique. Le but est de stimuler sa réflexion personnelle. Proposez-lui d'écouter le témoignage de personnes qui sont passées par là. Mais évitez d'insister, laissez-lui le temps de la réflexion, la plupart du temps votre interlocuteur est certainement angoissé et cherche dans ces théories des moyens de se rassurer.

Un espace de parole à prévoir

Il n'y a pas de barrière qui empêche de devenir complotiste. Quels que soient notre idéologie politique, nos croyances ou notre niveau d'étude, nous sommes susceptibles de croire à ces théories. Il est même sain, à la base, de vouloir exercer son esprit critique et de ne pas prendre pour argent comptant les informations que l'on nous délivre. Mais il n'est pas forcément évident de faire la différence entre la démonstration d'un scientifique et celle d'un illuminé. Et il est parfois confortable et rassurant de se laisser séduire par des théories qui désignent facilement des responsables, ainsi nous n'avons plus à blâmer le hasard ou à nous blâmer nous-mêmes.

L'apparition d'internet et la multiplication des médias d'information ont ouvert la porte à un flot de théories complotistes qu'il est de plus en plus difficile d'endiguer. De plus en plus de personnes ne s'informent plus que via le Web et des sources alternatives, surtout dans les plus jeunes, qui sont en quête de réponses et d'explications. Particulièrement exposés à ces théories, ils sont aussi souvent peu armés pour les affronter. Mais les adultes ne sont pas en reste et nous vous proposons dans ce dossier différentes sources : vidéos, articles, sérieux ou humoristiques, des ciné-débats, des conférences... pour préparer les nombreux débats qui nous attendent.

DES OUTILS POUR EN PARLER

UN SITE : WWW.HOAXBUSTER.COM

HoaxBuster est un site créé dans le but de limiter la propagation des canulars informatiques et des rumeurs non fondées circulant sur Internet. C'est une plateforme collaborative contre la désinformation où vous pouvez vérifier la plupart des informations circulant sur le web et pour lesquelles vous avez un doute.

UN LIVRE : « LE COMPTOTISME, DÉCRYPTER ET AGIR » par Didier Desormeaux et Jérôme Grondeux

Cet ouvrage de vulgarisation et de réflexion destiné au milieu éducatif et familial, milieux dans lesquels les théories conspirationnistes sont les plus actives, s'appuie sur : une analyse historique du phénomène complotiste ; la corrélation entre ces courants de pensée obscurantistes et la généralisation des outils d'information et de communication avec un point sur « l'image au cœur du complotisme » ; des pistes de réflexion et d'action sur ce que peut et ce que doit faire l'éducation face au complotisme.

UN TÉMOIGNAGE : LE PARCOURS DE SÉBASTIEN CARASSOU, aujourd'hui docteur en astrophysique, hier complotiste à retrouver sur https://www.lemonde.fr/sciences/article/2018/03/21/sebastien-carassou-des-ovnis-a-l-astrophysique_5274144_1650684.html. Vous découvrirez en même temps sa chaîne Youtube de vulgarisation scientifique.

UN JEU : TOI AUSSI, CRÉE TON PROPRE COMPTOT !

Parfois, l'humour, le jeu et des démonstrations par l'absurde sont un point de départ intéressant pour amorcer une discussion qui s'annonce compliquée. Un outil simple et amusant, ce sont les tableaux « créer son propre complot » qui circulent sur Internet (nous en avons à disposition).

UNE DÉMONSTRATION PAR L'ABSURDE : LES CHATS SONT DES EXTRATERRESTRES

En 8 minutes, ce film de 2016 nous prouve que les chats sont des extra-terrestres. Un documentaire qui reprend (puis décrypte) tous les codes du complotisme. Une démonstration plus que jamais d'actualité, facilement partageable sur les réseaux sociaux ; et qui peut servir de base à un échange intéressant sur la codification des théories du complot

https://www.youtube.com/watch?v=il91bxLH1V0&ab_channel=TardifSt%C3%A9phane

DES CAPSULES HUMORISTIQUES

L'humour est un vecteur fort pour aborder des sujets parfois difficiles. Souvent sous forme de dessins de presse ou de courtes vidéos, ces messages sont faciles à partager. Nous vous conseillons, pour vos réseaux sociaux, une capsule réalisée par les humoristes de « Yes vous aime », sponsorisée par Canal+, que vous pouvez retrouver via ce lien. Cette séquence se moque ouvertement du documentaire complotiste « Hold-Up » :

https://www.youtube.com/watch?v=x-Ygwblx-J8&ab_channel=Yesvousaime

UN OUTIL PÉDAGOGIQUE DISPONIBLE EN LIGNE GRATUITEMENT :

L'ASBL Médias Animation a mis au point un dispositif au service des animateurs et éducateurs, qui convient aussi pour l'éducation permanente : « Théories du complot, Ressorts et mécanismes ». Cet outil en ligne invite à décoder les rumeurs, les propagandes de désinformation et l'hyperméfiance vis-à-vis des médias, grâce à des animations, des vidéos, des exercices... Il permet d'aborder la théorie du complot en prenant du recul par rapport à ce genre d'information. Découvrez 14 capsules thématiques, 6 capsules d'exercices et un livret pédagogique pour mettre en débat l'éducation aux médias sur <https://www.cbcs.be/Un-outil-en-ligne-pour-deconstruire-les-theories-du-complot>

DES VISUELS ET DES SYNTHÈSES VULGARISÉES POUR LES CITOYENS

Pour lutter contre la recrudescence des théories du complot trompeuses et dangereuses, se propageant essentiellement en ligne, la Commission européenne et l'UNESCO diffusent une série de dix infographies pédagogiques afin d'aider les citoyens à identifier, à réfuter et à contrer les théories du complot. Elles sont disponibles via ce lien : https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/coronavirus-response/fighting-disinformation/identifying-conspiracy-theories_fr

LES CONFÉRENCES DE NOTRE CATALOGUE :

Trois conférences déjà présentes dans notre catalogue peuvent vous permettre d'aborder la thématique des médias et des complots :

« Des complots partout ? »

Vous pensez que les personnes qui voient des complots partout sont des farfelus ? Pas tout à fait... Se poser des questions est un cheminement rationnel et normal, et les théories du complot nous invitent à ne pas croire aveuglément tout ce que nous racontent les médias. Pas question pour autant de voir des complots partout et de prendre le contrepied de tout ce qui se trouvent dans les médias. Grâce à des exemples concrets, le conférencier expliquera comment se structurent les théories du complot et comment elles répondent à un besoin social, celui de « comprendre ».

Conférencier : François Debras, maître de conférences au département de Science Politique de la Faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie de l'Université de Liège (Centre d'Etudes Démocratie).

« Les Fake News »

Outils de décrédibilisation, dispositifs d'influence, « armes » de guerre hybride employées par certains Etats, les fake news « ne nous veulent pas du bien ». Ils perturbent et endoctrinent, sinon fanatisent bien des citoyens, même les esprits les plus critiques, par leur caractère sournois et répétitif. Comment les contrer, comment déconstruire l'intox et lutter contre ses « montages ». Vaste programme des plus complexes. Et au final, à qui profite le crime ?

Conférencier : André Dumoulin politologue, spécialiste dans le domaine de la défense européenne, chargé de cours à l'Université de Liège à la faculté de Droit et de science politique

« Comment garantir une information journalistique éthique et responsable ? »

L'information journalistique reste-t-elle éthique et responsable face au virage numérique, à l'instantanéité et l'urgence de l'actualité ? ». Un fonctionnement correct des médias et de l'information implique une bonne expression démocratique où la liberté d'expression est garantie mais aussi où une information de qualité est omniprésente dans la société.

Conférencier : Muriel Hanot, secrétaire générale du Conseil de déontologie journalistique (CDJ)

UNE CHAÎNE YOUTUBE : OFFICIEL DEFAKATO

Le slogan un peu provocateur de cette chaîne « On défake sur les fakes » tient ses promesses. On y décortique des contenus viraux et des fausses informations, traitant de sujets tels que les OVNIS, les théories du complot ou les pseudo-sciences. Le youtubeur ingénieur de formation (mais qui cache son identité sous un masque) s'est proclamé en super héros de l'esprit critique. Il ne vous dit pas ce qui est vrai ou faux, ce qu'il faut penser, mais il a pour mission que chaque internaute s'approprie les outils pour le détecter par lui-même. Des faits. Des sources. De la vulgarisation scientifique.

UNE AUTRE CHAÎNE YOUTUBE : LA TRONCHE EN BIAIS

Thomas Durand est un biologiste, vidéaste web et vulgarisateur français. Il est cofondateur de l'Association pour la science et la transmission de l'esprit critique (ASTEC), du blog « La Menace théoriste » (<https://menace-theoriste.fr/>) et de la chaîne YouTube « La Tronche en biais ». Cette chaîne, consacrée à l'esprit critique et la zététique, aborde sur un ton décalé dans la forme mais sérieux sur le fond les raisons qui font que notre lecture du monde est souvent bancal : les biais cognitifs, les mauvaises intuitions, le poids des traditions, le manque de méthode... À l'heure des fake news et de la massification de l'information, savoir distinguer le vrai du faux devient une vraie compétence, et cela nécessite de la méthode. Selon Thomas, cette méthode, c'est la science ! Vulgarisée mais pas trop, sa chaîne passionnante est une mine d'information.

DEUX FILMS POUR DES CINÉ-DÉBAT :

Il y a de nombreux films qui traitent des théories du complot, nous en avons sélectionné deux qui peuvent donner lieu à un enrichissant ciné-débat :

Complots, de Richard Donner

Un film dont le complotiste est le héros : un chauffeur de taxi paranoïaque hanté par de mystérieuses visions raconte ses théories conspirationnistes à ses clients à longueur de journée, jusqu'au jour où il est enlevé par la CIA qui tente de lui faire avouer ce qu'il sait. Le personnage oscille entre hyper-rationalité et folie pure et représente ce qui fascine chez les complotistes : une logique poussée jusqu'à l'absurde.

Un homme d'exception, de Ron Howard

En 1947, étudiant les mathématiques à l'université de Princeton, John Forbes Nash Jr., un brillant élève, élabore sa théorie économique des jeux. Ses travaux lui valent la visite d'un représentant du Département de la Défense pour lui proposer d'aider secrètement les États-Unis. La mission de John consiste à décrypter dans la presse les messages secrets d'espions russes, censés préparer un attentat nucléaire sur le territoire américain. Ce job n'est toutefois pas sans risques : des agents ennemis surveillent ses moindres faits et gestes. Mais personne ne le croit.

QUAND LES DENIERS PUBLICS FINANCENT DÉJÀ LARGEMENT L'ENSEIGNEMENT LIBRE...

Par Luc Pirson
Président (FdML)

Comme vous avez pu le lire dans l'édito, la FdML a récemment rejoint les rangs du CEDEP, le Centre d'Études et de Défense de l'École Publique. Le moment n'aurait pu être mieux choisi pour apporter notre soutien à cette organisation regroupant 14 associations puisque sa vigilance la mène actuellement dans un combat important au sujet du financement de l'École. En ligne de mire, c'est notamment la répartition des 300 millions d'euros du plan de relance européen pour la rénovation des bâtiments scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles qui fait débat (voir ci-contre). Mais en réalité, cela fait des années que le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC) se plaint que l'enseignement libre serait sous-financé.

Le SeGEC, sans gêne, pourfend par tous les moyens le projet de financement des bâtiments scolaires du ministre Frédéric Daerden. Le directeur général du SeGEC, Etienne Michel, discute une fois de plus de sous: le beurre et l'argent du beurre, ni même le sourire ... ne lui suffisent jamais; il veut toujours plus... de sous mais comme nous le verrons plus loin, il en oublie l'essentiel : le bien de tous les élèves. Comment aussi justifier que la gestion des bâtiments scolaires des écoles privées puisse échapper au contrôle des pouvoirs publics ? Ne serait-il pas normal d'établir un cadastre de tout ce que l'argent public a financé jusqu'à présent comme patrimoine scolaire privé ?

Suite à sa dernière campagne intensive et consternante « l'enseignement libre est-il lésé ? » menée jusque dans les classes et auprès de parents, le CEDEP propose de prendre en compte tous les chiffres, afin que la présentation qu'en fait le SeGEC soit soumise

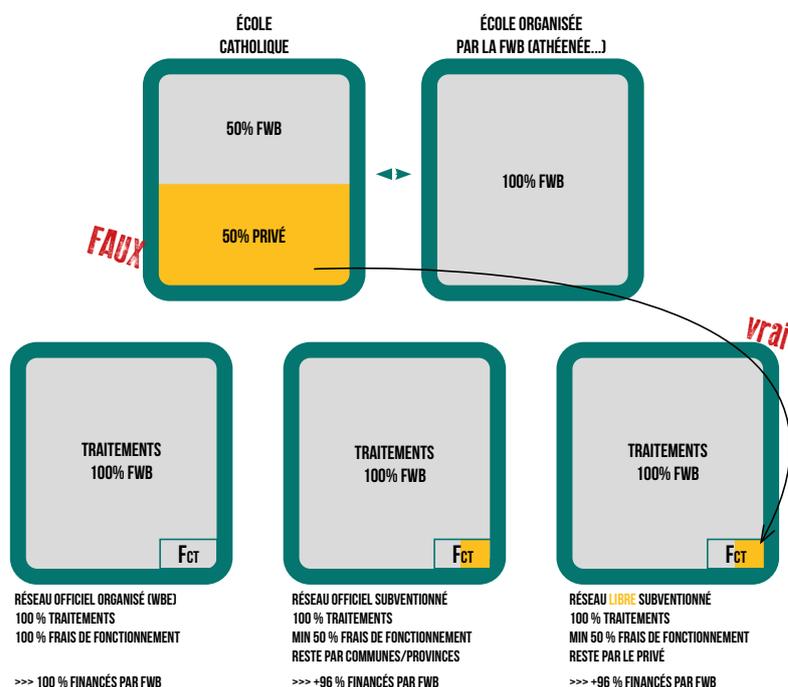
à une lecture critique et objective, compréhensible par tous.

En effet, lorsqu'on regarde les chiffres, on s'aperçoit que le réseau libre subventionné est particulièrement bien financé par les deniers publics et que son financement correspond exactement à la doctrine 1 enfant = 1 enfant. Le réseau catholique accueille 49% des élèves et reçoit 49% du budget total consacré à l'enseignement par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les traitements des enseignants, identiques quel que soit le réseau et tous payés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, représentent environ 85% du budget de l'enseignement de tout réseau. Quand le SeGEC dénonce une différence dans les subventions de fonctionnement, il pointe en réalité une petite partie du reste du budget global (100% - 85%, soit 15%) de laquelle il reçoit actuellement au minimum 50% de ce que reçoit le réseau d'écoles organisé par la

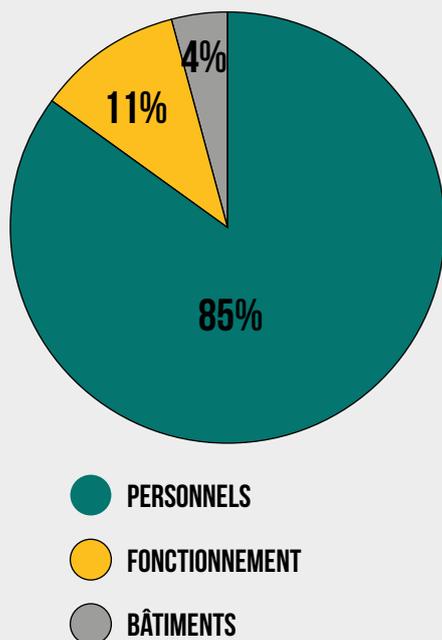
Le CEDEP (Centre d'Étude et de Défense de l'École Publique) est constitué de 14 associations :

- Association des Administrateurs de l'Enseignement Officiel (AAEO),
- Association des Directeurs de l'Enseignement Officiel (ADEO),
- Association des Enseignants socialistes de la Communauté française de Belgique (AESF),
- Association des Philosophes de Liège (APHIL),
- Association des Professeurs issus de l'ULB (A.Pr.Br.),
- Centrale générale des Services publics (CGSP-Enseignement),
- Centre d'Action laïque (CAL),
- Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation active (CEMEA),
- Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS),
- Fédération des Amis de la Morale laïque (FAML),
- Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement officiel (FAPEO),
- Fédération des Maisons de la Laïcité (FdML),
- Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP),
- Syndicat libre de la Fonction publique (SLFP-Enseignement).

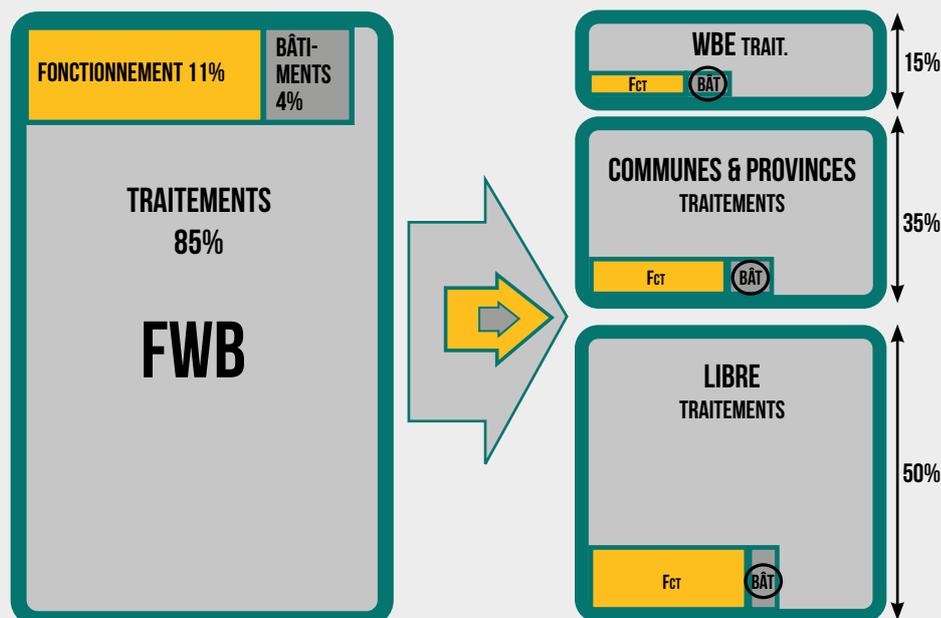
Le CEDEP prend ses décisions à l'unanimité



BUDGET ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE



RÉCAPITULATIF DES RÉPARTITIONS ENTRE RÉSEAUX DES SUBVENTIONS FWB BUDGET : 6,5 MILLIARD €



Rem : l'intervention de la FWB dans les bâtiments scolaires est assurée par différents fonds et liée aux différences objectives entre réseaux (cfr article 24 §4 de la Constitution).

Fédération Wallonie-Bruxelles, le Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). En effet, par diverses mesures et décrets, il reçoit quasi à l'identique les 11% de frais de fonctionnement et seuls 4% restent réellement soumis aux différences objectives entre réseaux. Au final, en comparaison avec l'Ecole Officielle organisée en WBE, la différence pour le réseau catholique ne représente même pas 5% du budget total équivalent. En d'autres termes, quand on donne 100 euros pour un élève de l'enseignement public, on donne 95 euros pour un élève de l'enseignement privé. La présentation qu'en fait le SeGEC est donc pour le moins incomplète.

Cette répartition pratiquement identique devrait largement suffire si on tient compte des informations suivantes :

> Les bâtiments scolaires de l'enseignement public sont des bâtiments publics, contrairement aux bâtiments du réseau catholique qui constituent un patrimoine privé (comme les biens des paroisses, des congrégations...). La Belgique est l'un des seuls pays européens à financer avec de l'argent public la construction et la rénovation de bâtiments scolaires qui sont la propriété de structures privées.

> Le projet éducatif du SeGEC « mission de l'école chrétienne », qui vise à « faire de l'éducation à la lumière de l'Évangile », ne respecte pas le principe d'égalité entre les élèves en ce qu'il impose un enseignement catholique à tous ses élèves, catholiques ou pas. Nous ne sommes pas là du tout dans le cadre d'un service public qui s'adresse à tous les enfants, et qui exclut toute discrimination. L'égalité entre les élèves ne peut exister que dans les écoles qui respectent le principe constitutionnel de neutralité dans l'enseignement qu'elles dispensent.

> En refusant d'organiser le cours de philosophie et citoyenneté au profit d'un cours de religion obligatoire, le réseau catholique renforce l'inégalité entre élèves au sein de la Fédération Wallonie Bruxelles.

> Les conditions de contrôle et de transparence imposées à l'enseignement public sont en totale contradiction, en termes de principe, avec l'opacité du financement privé du réseau catholique.

Les chiffres le confirment : en termes financiers un enfant égale bien un enfant ; le réseau catholique n'a jamais été autant financé qu'aujourd'hui, avec presque 50% du budget total de l'enseignement. Les revendications

incessantes du SeGEC sont totalement abusives. Le CEDEP dénonce donc avec force les nouvelles revendications du SeGEC relatives à la répartition du montant d'aide européen pour la relance, d'abord et avant tout car en termes de bâtiments scolaires, l'argent public doit en priorité être investi dans des bâtiments publics, et ne pas servir à valoriser un patrimoine privé au détriment du patrimoine public, tout en organisant une concurrence malsaine entre les écoles, concurrence qui est considérée comme un des facteurs les plus importants des inégalités scolaires. De plus, notre enseignement a d'autres défis à relever d'urgence dans l'intérêt de tous. Pour le CEDEP, il faut se centrer sur l'amélioration de l'enseignement, la question du redoublement, les inégalités sociales et scolaires, la crise sanitaire et ses effets dévastateurs particulièrement sur les jeunes, la problématique du marché scolaire ou encore le décrochage scolaire qui méritent que tous les acteurs de l'école travaillent ensemble dans l'intérêt de tous les élèves, de tous les parents et de tout le corps enseignant.

Sam Touzani

préface de Mohamed Sifaoui

l'identité



Renaissance
du Livre 